

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;  
VU le Décret 60/204 du 28 Juillet 1960; portant création de la Médaille d'Honneur ;  
VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960; fixant les modalités d'attributions des décorations ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont promus à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Médaille d'Honneur :

MEDAILLE D'OR :

Monsieur MANTSOUAKA Daniel, Caporal Chef de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur Y O K A André, Caporal Chef de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur NDZABA Pierre, Caporal Chef de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur DIABAKANA Hilaire, Caporal Chef de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur LOUFOUKOU Adolphe, Caporal Chef de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur BOSSOTOKA Henri, Caporal Chef de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur BILEKO Raphaël, Caporal Chef de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur MAKITA Jean, Caporal Chef de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur TCHIBOUNGOU Albert, Caporal Chef de l'A.P.N. à -BRAZZAVILLE-  
Monsieur ORAMA Michel, Caporal Chef de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -

MEDAILLE D'ARGENT :

Monsieur MAHOUNGOU Léonard, 1<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur YANDZI Eugène, Caporal de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur IBARA-ATIPO Claude, Caporal de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur OKONGO David, 1<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur SANDE Fidèle, Caporal de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur OUALOMBE Gaston, 1<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur BOSSENGO Henri, 1<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur BIAMPAMPA Samuel, 1<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur MILONGO Jean de Dieu, Quartier-Maitre de 2<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur NGANKAMI Basile, 1<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur LEOMBA Albert, 1<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur KIOKOLO Joseph, 1<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur OWOSSO Clément, 1<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur OYENGA Sébastien, 1<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur SIMBA Lazare, 1<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -

.../..

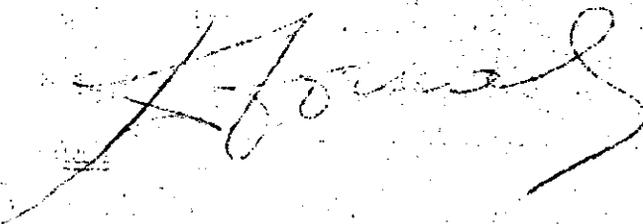
MEDAILLE DE BRONZE :

Monsieur LOEMBA Thomas, 1<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur LOUKA Pierre, 1<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur MOUTOUA Bernard, 1<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur NGASSAKI Pierre, 1<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur MOUNBODI Dominique, 1<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur BELEKITA Jacques, 1<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur GOMA-KOUMBA Jean, 1<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur MIYALOU Martin, 1<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur MAYELA Joseph, 1<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur KOUDZI Jean, 1<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur GANDAMOU Guillaume, 1<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur MASSALA Gaston, 1<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -  
Monsieur MBOUITI André, 1<sup>o</sup> Classe de l'A.P.N. à - BRAZZAVILLE -

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du décret 60/205 du 28 Juillet 1960, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera inséré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, le 19 JUIN 1970

  
CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.